

## Montées et descentes selon Auguste Piguet<sup>1</sup>

### La montée

Nous sommes à la mi-mai. Montera-t-on tôt ou tard cette année ? Question d'importance, car le foin devient rare au fenil. Sera-t-on obligé de faucher aux abords de la ferme pour parfaire l'affouragement des bêtes ? Ce serait dommage.

Voici le 1<sup>er</sup> juin. L'étable va se vider. Le jeune bétail et l'une des vaches, destinée à approvisionner le ménage en lait, s'en iront sur les « communs » voisins. Les autres vaches, amodiées pour la saison au père Cantin, s'achemineront vers le Chalet Brûlé, sur le territoire français.

Le troupeau de François Cat se recrute surtout dans la plaine vaudoise. Les bêtes voyagent toute la nuit, à part l'inévitable débridée faite à Molendruz chez la Zazi. La cohorte carillonnante fait son entrée au Sentier à 5 heures du matin. Cat est les paysans accompagnants font halte à l'Hôtel de Ville avant de grimper le Risoud. Les propriétaires combiens de bétail se joignent au cortège au moment opportun. Les bêtes s'égaillent (égrillent selon l'expression du crû). Il faut les ramener sur le bon chemin à grands renfort de coups de fouet et de bâton. Enfin voici le chalet. Les hommes, altérés par la course et les cris poussés, sont rouges comme des pivoines. Malheur à ceux qui, à jeun, se précipiteront sur le gros vin rouge.

D'agiles coeffes tuyautées à la bourguignonne s'agitent à la cuisine. Le repas est à point. Il consiste en rôti, pommes de terre, jambon et saucisson à discrétion, sans parler du boire. On compte plusieurs longues tablées où fraternisent gros paysans vaudois, petits cultivateurs combiens et comtois au parler ailé. Un bonhomme de chez nous, fort intéressé, profite de la semi-obscureté de la pièce pour glisser dans sa poche des tranches de viande. Son voisin, un plaisantin, s'aperçoit de la manœuvre et s'apprête à lui jouer un tour à sa façon. Subrepticement il glisse quelques cuillerées d'épaisse sauce de rôti dans la poche garnie !

Voici l'heure des productions individuelles. Les Combiens en font presque exclusivement les frais. Le paysan, soit l'éleveur de la plaine, se fait tirer l'oreille, il n'y a pas grand-chose à en tirer. Les Comtois, qui adorent la musique mais ne la cultivent guère, se contentent d'écouter et d'applaudir.

Vers la fin de l'après-midi, on prend congé du père Cantin et de ses collaborateurs. Une dernière tape amicale aux bêtes et l'on reprend le chemin de la vallée. Cela ne va pas tout seul, car trop souvent, il faut soutenir par le bras ceux qui ont abusé du jus de la vigne.

Les gosses, cela va de soi, faisaient le vert et le sec pour que le père leur permit de l'accompagner à la « montée ». Ces curieuses expéditions m'ont laissé un souvenir aussi vivant qu'indélébile.

---

<sup>1</sup> Selon Auguste Piguet, La vie quotidienne et les coutumes d'autrefois à la Vallée de Joux, Monographie folklorique, cahier B, Editions le Pèlerin, 1999, p. 74

## La descente

Même par le beau temps elle n'avait pas l'attrait de la montée. L'amodiateur offrait un verre de vin, une bouchée de pain et de fromage à ceux qui venaient quérir leur bétail. C'était tout. Les bêtes, lassées de chercher leur vie parmi les herbes desséchées, accueillaienent leur ancien patron avec transport. Une poignée de sel scellait le pacte renouvelé d'amitié. Sans regret apparent, les vaches abandonnaient leur vaste pâture d'Outre-Risoud pour s'engager dans le chemin rocailleux de la Vallée. Peut-être se rendaient-elles vaguement compte qu'un regain abondant les attendait de l'autre côté de la montagne. Dociles, elles cheminaient à la file indienne sans daigner prendre garde aux herbages qui poussaient alentours. Cette rentrée à l'étable avait quelque chose de morne.

Note : ce passage nocturne des troupeaux au Sentier semble n'avoir pas été apprécié par tout le monde. En témoigne cette lettre des ACChenit, secteur C :

Du 3 juin 1884 – **pétition concernant la montée des troupeaux -**

*Monsieur le Président et Messieurs les membres de la Municipalité,  
Messieurs,*

*Les soussignés habitant le village du Sentier viennent par ces lignes et bien respectueusement porter à votre connaissance quelques faits qui se passent à l'occasion de la montée des vaches, faits qui leur paraissent constituer un abus dans les us et coutumes et porter atteinte à la police locale aux prescriptions de l'hygiène et de la salubrité publique ainsi qu'à des motifs de morale et de haute convenance. Voici le cas :*

*Depuis un certain nombre d'années, plusieurs amodiateurs de vaches, français ou autres, n'importe, ont choisi le centre du village du Sentier pour faire passer la nuit à de nombreux troupeaux, vaches, génisses, etc.. Ce bétail, en grand partie venant de la plaine, arrive déjà fatigué, est parqué dans un espace trop restreint et par ce fait réduit à une circulation continuelle, tournant constamment, sans aucun repos, depuis devant l'Hôtel de Ville devant celui de L'Union, se bousculant, beuglant, ce qui, avec les cris et vociférations de ses gardiens, n'est pas tout ce qu'il y a de plus propre à bercer de doux rêves le sommeil des habitants du quartier. Ceci ne serait rien, mais chose beaucoup plus grave, ce grand nombre d'animaux stationnant toute une nuit sur un même point, y laisse forcément une grande quantité de fiente et d'urine qui, établie au grand soleil du lendemain, produit une véritable infection. Le matin nos femmes et nos enfants ont le plaisir d'assister à un véritable concours pour la reproduction de l'espèce bovine, aussi maintes questions embarrassantes sont parfois venues troubler un paisible déjeuner. Nous vous assurons, Messieurs,*

*que malgré tout notre désir d'instruire la jeunesse, nous aimerions autant que ce spectacle lui soit épargné.*

*Maintenant nous nous demandons si cette halte est absolument nécessaire et si elle est nécessaire, n'y aurait-il pas moyen de la faire dans un endroit plus propice au repos du bétail et à celui des habitants du chef-lieu ?*

*Comptant sur votre sollicitude pour tout ce qui touche aux intérêts physiques et moraux de vos administrés, nous vous présentons, Monsieur le Président et messieurs, l'assurance de notre haute considération.*

*Sentier, 3 juin 1884, D(avi)d Meylan, Charles-Hector Golay, Th Aubert, Dr. Yersin, Emile Baud, Alfred Golay, J. Capt.*